



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 mai 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mai 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme CORTICCHIATO à M. MONDOLONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme FALCHI à Mme SICHİ, Mme MASSEI à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à M. ARESU, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Deliperi est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190528-2019-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2019

Affichage : 05/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mardi 28 mai 2019

Délibération N°2019/132

**Casino Municipal : demande de renouvellement
d'exploitation des jeux.**



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n° 2014/52 du 6 Mars 2014, le Conseil Municipal de la Ville a approuvé le choix de la Société de Gestion du Casino d'Ajaccio comme délégataire de la concession d'exploitation des jeux et autorisé la signature du contrat approuvé pour une durée de 15 ans.

Le contrat de concession signé le 19 Mars 2014 a fait l'objet d'un avenant approuvé par délibération n° 2015-358 du 26 Octobre 2015.

Conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, la Société délégataire s'apprête à solliciter de Mr le Ministre de l'Intérieur, sous couvert de Madame la Préfète de Corse, Préfète de la Corse du Sud, le renouvellement général de l'autorisation d'exploitation des jeux.

L'article 8 de l'Arrêté du 23 Décembre 1959, ainsi que l'article 7 de l'arrêté du 14 Mai 2007 venant simplifier les procédures d'autorisation et de fonctionnement des jeux, font obligation au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le principe de la demande formée par les exploitants, afin que les services préfectoraux puissent poursuivre l'instruction du dossier,

En conséquence,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'émettre un avis sur la demande de renouvellement d'autorisation des jeux formée par la Direction de la Société de gestion du Casino Municipal d'Ajaccio.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles l1411-1 et suivants, et l'article L2121-29 ;

Vu la loi du 15 juin 1907 relative aux casinos ;

Vu la loi n° 87-306 du 5 Mai 1987 modifiant certaines dispositions relatives aux casinos autorisés ;

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 dite loi ATR ;

Vu le décret n° 59-1489 du 22 Décembre 1959 portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques ;

Vu le décret n° 2010-1296 du 29 Octobre 2010 portant modification du décret du 22 Décembre 1959 précité ;

Vu l'arrêté du 23 Décembre 1959 ;

Vu l'arrêté du 14 Mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, et notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 29 Juillet 2009 modifiant l'arrêté du 14 Mai 2007 précité ;

Vu la circulaire du 15 novembre 2010 relative à l'évolution de la réglementation relative aux jeux de casino ;

Vu la délibération n° 2014-52 du 6 Mars 2014 portant attribution de la DSP d'exploitation du Casino Municipal ;

Vu le contrat de concession afférent et ses annexes, signé le 19 Mars 2014,
Vu la délibération n° 2015-358 du 26 Octobre 2015 autorisant le Maire à signer un avenant au contrat de concession ;
Vu l'avenant afférent ;
Vu la demande de renouvellement d'autorisation des jeux formée par Mr le Directeur du Casino Municipal le 7 Mai 2019 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2019,

EMET

Par 40 voix pour et 1 abstention (M. Castellana)

Un avis favorable à la demande de la direction du Casino Municipal relative au renouvellement d'autorisation de pratique des jeux.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

